

L'AURORE DES CANADAS

JOURNAL LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

DROITS ÉGAUX, JUSTICE ÉGALE.

Vol. III.—No. 54.

MONTREAL, MARDI MATIN, 21 SEPTEMBRE, 1841.

PRIS 2 SOUS.

AFFAIRE MCLEOD.

Les relations entre les Etats-Unis et l'Angleterre prennent de nouveau un aspect menaçant. De part et d'autre, la diplomatie fait de vains efforts pour préparer un dénouement pacifique; elle est débordée par des obstacles qui surgissent chaque jour devant elle. En Angleterre, on avait subi, de mauvaise grâce il est vrai, les conditions imposées par M. Webster avec autant de logique que d'énergie, relativement à McLeod; mais, lorsqu'ils ont appris que les tribunaux et les autorités de l'état de New-York refusaient de s'associer à ces conditions, les Anglais ont regretté une concession qui n'était plus seulement humiliante, mais encore inutile.

En déclarant que l'Exécutif fédéral n'avait pas le droit de s'emparer, pour le rendre à la liberté, de l'accusé qui était entre les mains de la justice, le secrétaire d'état avait fait espérer que la justice reconnaîtrait le danger et l'illégalité de son intervention dans une question de politique internationale. Il avait ajouté, d'ailleurs, que les preuves manquant pour établir la culpabilité de McLeod, il n'y avait rien à craindre d'un jugement, et qu'il valait mieux l'accrocher que de le lâcher par une guerre. Il avait promis enfin que, si cette double espérance était trompée, McLeod serait, au besoin, protégé contre les rigueurs de la loi.

Eh bien! l'arrêt de la cour suprême d'Utica a déjà donné un démenti à la première des prévisions de M. Webster. Il faudra que McLeod comparaisse devant un jury, et c'est le 27 de ce mois que doit s'ouvrir, à Utica, ce procès si long-temps ajourné. Quel en sera le résultat? L'accusé sera-t-il acquitté, comme l'a fait espérer M. Webster? Nous en doutons. D'abord, parce qu'il nous a paru que, dans les débats préliminaires qui ont eu lieu à New-York, des faits ont été constatés, des témoignages entendus, qui établissent la culpabilité de McLeod dans l'affaire de la Caroline. Et puis, si l'on en croit les journaux de la frontière du nord, l'incident judiciaire a recueilli de nouvelles preuves qui, produites devant le jury, rendront un acquittement impossible, et le rendront scandaleux s'il était possible. Il faut aussi tenir compte des influences diverses sous lesquelles se trouvera placé le jury. Si d'un côté, il est secrètement travaillé par la diplomatie qui mettra tout en œuvre pour obtenir de lui un verdict de paix; de l'autre, il sera entouré, dominé peut-être par l'opinion publique, qui, à Utica comme dans tout le nord, est avide de vengeance pour un attentat dont elle a été témoin, et qui, dans son long contact avec les Anglais, a puisé et nourri contre ceux-ci une haine qui lui tarde de se manifester. Pris au sein de ces populations qui veulent vengeance et guerre, les jurés auront probablement les mêmes sympathies; mais, en supposant que, par faiblesse ou par corruption, ils fussent disposés à faire le sacrifice de leur conviction, nous croyons que cette complaisance s'effrayerait de l'indignation qui ne manquerait pas de surgir contre elle. Loin de nous la pensée de justifier l'intervention des masses dans les délibérations de la justice; c'est de la violence, comme l'intervention corruptrice du pouvoir est de la lâcheté; mais c'est un fait qu'il faut accepter en l'état actuel. Les actes d'une brutale colère dont McLeod a déjà été l'objet et presque la victime, ne permettent pas d'espérer que le peuple des frontières assistera impassible et muet au drame de la cour d'assises.

Pour lui, il n'y a pas seulement un accusé, il y a un coupable que la loi lui doit, en expiation du crime dont il a été complice. Les preuves manquant-elles complètement, il faudrait aux jurés bien du courage pour proclamer l'innocence de McLeod, il faudrait aux autorités bien de la force pour faire exécuter une sentence de mise en liberté. Et si les preuves abondent, ce ne sera pas seulement un devoir, pour le jury, de condamner McLeod, ce sera une bonne fortune.

Nous croyons donc à la probabilité d'une condamnation qui tromperait la seconde des prévisions de Mr. Webster.

Quant à la promesse par lui faite de protéger le condamné contre les rigueurs de la loi pénale, elle nous paraît aussi bien difficile à réaliser. Pour cela il lui faut le concours des autorités de l'état de New-York, et déjà ce concours lui a été refusé avec tant de persistance et de hauteur, toutes les fois qu'il y a été fait appel, le

gouverneur Seward s'est montré si jaloux des droits dont il est l'organe, si blessé des empiétements essayés par le pouvoir fédéral, que nous serions peu surpris qu'il se fit, pour lui et pour l'état, un point d'honneur de ne pas se prêter aux exigences du cabinet de Washington, quelques légitimes et agréables qu'elles puissent être, et de hisser McLeod jusqu'au échafaud comme un éclatant témoignage des prérogatives de l'état qu'on a eu l'imprudence de heurter et de méconnaître. Et puis, le gouverneur Seward, aura, lui aussi, à subir cette influence des masses dont nous signalons tout à l'heure la dangereuse puissance. Dans les villes, et surtout à New-York, les intérêts commerciaux seraient volontiers à la paix le sacrifice des sentiments nationaux; mais il n'en est pas de même dans les campagnes, et surtout dans le voisinage des frontières anglo-américaines. Là, on ne craint pas la guerre, peut-être même on la désire; or, c'est là qu'est la grande majorité de la population de l'état. Mr. Seward, qui n'a pas craint de braver la mauvaise humeur des sommités de son parti, en associant jusqu'ici à cette majorité belliqueuse, ne persistera-t-il pas jusqu'au bout, soit par crainte, soit par intérêt, soit par conviction, dans la voie où il s'est engagé?

Ainsi donc, en parcourant les diverses phases par lesquelles doit passer cette menaçante affaire; nous trouvons les chances de guerre plus nombreuses, plus puissantes que les chances de paix. C'est à cette conclusion que sont arrivés aussi la presse, l'opinion publique et peut-être le gouvernement d'Angleterre, depuis qu'il a été décidé que McLeod comparait devant un jury. Ils prendraient volontier leur parti de cette prétendue violation du droit des gens, s'ils croyaient soit un acquittement, soit l'intervention suprême de l'Exécutif de l'état auquel appartient le droit de grâce; mais les Anglais ont peu de confiance dans l'équité et la puissance des magistrats du pays que la loi du lynch déshonore et souvent par ses sanglantes exécutions. Ils ne voient pas perspective pour McLeod, que l'échafaud; et, si désireux qu'ils puissent être de ne pas s'aventurer dans une guerre dont les conséquences pourraient leur être fatales, ils ne pourraient, sans lâcheté et sans honte, laisser exécuter ou ne pas venger l'homme qu'ils ont pris sous leur protection.

Cette situation se complique encore de la crise ministérielle qui vient d'avoir lieu en Angleterre. L'administration qui s'en va, n'ayant pas pu résoudre à sa satisfaction la querelle anglo-américaine, n'est pas fâchée sans doute de la léguer aux embrouillés que possible à ses successeurs; et ceux-ci, en arrivant au pouvoir, verront surgir devant eux, à l'intérieur, tant de dangers, que, pour y faire diversion, ils s'aventureront peut-être dans les hasards d'une guerre extérieure. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aux dernières dates de Londres, il y avait, à ce sujet, une grande fermentation. On parlait tout haut, même dans les journaux semi-officiels, des mesures préparées par le ministre Melbourne, et celles projetées par le ministre Robert Peel; on exagérait ces projets, sans doute, mais il devait être vrai en partie.

Des rumeurs belliqueuses s'élèvent aussi à la fois de Washington et des colonies anglo-américaines du nord. On assure que M. Fox a reçu ordre de demander encore une fois, et péremptoirement, la liberté de McLeod, et qu'une correspondance est déjà commencée entre lui et M. Webster à cet effet. En cas de refus il demanderait ses passe-ports. S'il faut en croire le *Madisonian* de Washington, organe confidentiel de M. Tyler, le secrétaire d'état aurait reçu ordre de répondre dignement à la nouvelle sommation anglaise. Ces indiscretions diplomatiques sont confirmées par un autre organe venu d'Halifax, où, on assurait que Sir John Harvey, gouverneur du New-Brunswick, avait déclaré hautement que les dépêches reçues par le *Britannia*, ordonnaient à M. Fox d'obtenir McLeod ou de se retirer, et aux gouverneurs des colonies de se tenir prêts pour toutes les éventualités. — *Courrier des E. U.*

NOUVELLES ANNONCES.

Vente par le Shériff, No. 789.
Pierres à Meules de Moulins, M. Buck.
VERTS PAR ENCAV.
Quincailles etc. aujourd'hui, Cuvillier et Fils.
Par catalogue, le 29 et 30, Cuvillier et Fils.
Vente remise, lundi, le 27, J. D. Bernard.

L'AURORE DES CANADAS MARDI, 21 SEPTEMBRE 1841.

PROVOCATION DU PARLEMENT. C'est le major-général Clithero qui a prorogé le Parlement, samedi, en vertu d'une commission sous le seing et l'accu du Gouverneur-Général qui le nommait député-Gouverneur pour cela. Avant de prononcer du trône le discours de clôture, il donna la sanction royale à un grand nombre de bills, entre les quels nous remarquons les suivants :

- Le bill amendant l'Ordonnance des chemins d'hiver,
- pour incorporer la Compagnie d'Assurance du Canada contre le feu,
- pour amender l'Ordonnance pour l'amélioration des chemins dans les environs de la ville de Montréal,
- pour incorporer l'Asile de Montréal pour les femmes âgées et infirmes,
- pour encourager l'établissement des Banques d'Épargne en cette province et les régler,
- pour incorporer les Dames de l'Asile des Orphelins Catholiques romains de Montréal,
- pour pourvoir à la traduction en français des lois de cette province et pour d'autres objets y joints,
- pour améliorer l'administration de la justice criminelle en cette province,
- pour consolider et amender les lois de cette province relatives au larcin et autres offenses qui y sont liées,
- pour consolider et amender les lois de cette province relatives aux injures malicieuses contre la propriété,
- pour consolider et amender les lois de cette province relatives aux offenses contre la personne,
- pour rendre le Pénitencier érigé près de Kingston Pénitencier provincial pour le Canada,
- pour pourvoir à une administration de la justice plus aisée et plus expéditive dans les causes civiles et dans les matières dans lesquelles il ne s'agit que d'une légère valeur pécuniaire, dans le Bas-Canada,
- pour pourvoir à la construction de certains Phares dans le port de Montréal,
- pour incorporer le collège de l'Assomption,
- pour étendre les provisions de l'ordonnance pour faire un chemin de fer (rail road) de la cité de Montréal à la ligne provinciale, à ou près de la Pointe à Beaudet.

Les bills suivants sont (entre autres) réservés au bon plaisir de Sa Majesté :

- pour régler le cours des monnaies en cette province,
- pour disposer des terres publiques,
- pour pourvoir à la liberté des élections et pour d'autres fins y mentionnées.

L'Orateur du conseil législatif présents (entre autres) les bills d'argent suivants :

- pour faire le recensement périodique des habitants de cette province et pour obtenir les autres informations statistiques y mentionnées,
- pour faciliter la négociation d'un emprunt en Angleterre et pour d'autres objets y mentionnés,
- pour lever certains droits sur les billets de banque en circulation,
- pour imposer un droit sur les distilleries dans le Bas-Canada,
- pour défrayer le gouvernement civil pour l'année finissant le 31 décembre 1841,
- pour faire certains changements dans les lois relatives au droit sur les ventes de propriétés par encan,
- pour consolider les lois relatives aux droits sur les marchandises importées,
- pour approprier certaines sommes d'argent pour les améliorations publiques et pour autres fins,
- pour l'établissement et le maintien d'écoles communes.

Aux quels le député-gouverneur donna la sanction royale de la manière usitée et mit fin à la première session du premier parlement provincial en prononçant le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif et Messrs. de la Chambre d'Assemblée :

En conséquence de la sévère indisposition du Gouverneur-Général, j'ai été député par lui pour vous signifier le plaisir de Sa Majesté sur les différents Bills que vous avez passés pendant cette session, et pour vous exempter d'assister plus longtemps au Parlement. En m'acquittant de ce devoir, je vous demande la permission de vous

congratuler sur le grand nombre de mesures importantes qu'il vous a été permis de mûrir, et sur l'harmonie qui a marqué son général vos procédés, malgré les difficultés inséparables d'une première assemblée d'une nouvelle Législature :

Messieurs de la Chambre d'Assemblée
Je vous remercie au nom de Sa Majesté pour l'empressement avec lequel vous avez voté les subsides nécessaires pour le service public et pour le maintien du crédit de la Province.

Honorables Messieurs et Messieurs.
J'ai la confiance que vous sympathiserez avec moi dans le profond chagrin que j'éprouve pour la maladie du Gouverneur-Général et dans mon espérance que les souffrances dont il a plu au Tout-Puissant de vous affliger ne seront que temporaires. En même temps je vous ferai sentir la nécessité de vous efforcer, à votre retour au milieu de vos familles, de promouvoir les grandes améliorations maintenant en progrès, et d'incliquer à ceux dont vous serez entourés tout à la fois l'oubli des différends passés et un esprit d'entreprise plein d'espérance et de contentement pour l'avenir. En ce faisant vous promouvez de la manière la plus avantageuse les intérêts permanents de votre pays, et vous acquiessez vous-mêmes des droits à la reconnaissance de vos concitoyens, et puisse cette Providence qui a ci-devant protégé cette terre d'une manière si signalée, bénir vos efforts.

L'Orateur du conseil législatif déclara alors que le Parlement Provincial était prorogé jusqu'au 25 Octobre prochain.

Correspondance de l'Aurore des Canadas.
Kingston, 17 Septembre, 1841.

Monsieur le Rédacteur.
Nous avons eu hier soir, une farce législative dont j'ai juré de vous faire part; voici la chose: après bien des faux-fuyans, nos ministres qui avaient fait l'impossible pour tendre un piège, un vrai guet-apens à la chambre, à propos de l'indemnité des membres, étaient restés dans une si désagréable minorité sur la question de la paie de l'orateur du conseil, qu'ils avaient l'air de rats pris dans une ratière, et que pour sortir de là, ils se trouveraient forcés de modifier l'indemnité des membres par un bill d'appropriations comprenant la paie de tous les officiers de la chambre, qui fut ainsi soumis au concours du conseil législatif qui jugea à propos hier soir, de nous renvoyer ce bill avec certains amendemens (les quels amendemens ne se rapportaient, s'il vous plaît, qu'à l'item de l'indemnité des membres, et laisseraient toutes les autres clauses du bill.) ce qui veut dire que ces amendemens équivalaient à une destruction toute entière du bill. A présent, je croirai qu'il est à propos, avant d'aller plus loin de remarquer qu'il était en dehors des pouvoirs du conseil de toucher le moins du monde au moindre; tout ce qu'il lui était constitutionnellement permis de faire était de le rejeter tout entier. Aussi la chambre fut tellement indignée du procédé du conseil qu'il ne se permit pas de se lever pour son triple salut à la chambre que le bill, ainsi amendé, fut jeté du pied hors de la chambre avec l'expression de la plus éclatante indignation. Mr. Johnston d'abord s'empara du bill lui donna le premier coup de pied pour le jeter en dehors de la barre. Mr. Berthe lui fit aussi l'honneur d'un coup de pied qui fit bondir le bill, jusque sur les talons du messager du conseil; vint après Mr. Parent qui du coup le jeta au bas des escaliers où il fut à l'envi foulé aux pieds par la foule, au milieu des rires de mépris et de dérision générale. Mr. Christie avait donné le signal en criant le premier: *kick the bill*, ce qui ne fut pas long, comme je l'ai dit, et ce qui fut répété par tous les membres de la chambre: *kick the bill!* devint le cri général, et ne mourut que lorsque le pauvre parchemin eut été sali dans la poussière des sales de parlement. Peut-être, messieurs, vous quelques répugnance à publier mes nouvelles du jour, mais la chose est tellement publique et si tant d'éclat ont que vous pouvez mettre tout arripule de côté; les journaux d'aujourd'hui seront pleins de la scandaleuse anecdote; d'ailleurs le conseil est si justement méprisé par le pays que vous devez plutôt vous faire un devoir de propager la fâcheuse scène qui en dira plus long que toutes nos conclusions. Ce qui devra surtout exciter votre indignation et celle du pays sera d'apprendre que l'honorable F. P. Brunsau vota dans cette circonstance avec la majorité, et par sa voix seule décida de sort de la mesure. Le Bas-Canada n'aura pas de raison de se glorifier de cette opération d'honorable dont toute la conduite publique, au conseil, a fait sentir ses conséquences qu'on

ou le le dégoût de le voir agir ici. Ce Brunsau fait lui aussi la honte de son pays, et malgré que tous les hommes de cœur en rougissent, il n'égara la en dépit du pays pour contribuer à sa perte et à son déshonneur. Je regrette de ne pouvoir trouver d'expressions assez fortes pour stigmatiser l'individu qui a eu une fois encore la lâcheté d'insulter la représentation de son pays par le procédé le plus dégradant pour un homme public, aussi les ministres en chambre n'ont-ils pu s'empêcher de censurer verbalement l'indigne conduite du conseil, et Mr. Harrison a tenté une seconde fois de soumettre le bill sous une autre forme, pour voir si le conseil ôsera une dernière fois rendre illusoires les solennelles décisions de la chambre. J'espère que la scène d'hier soir, apprendra qu'on ne se joue pas toujours impunément de la volonté du peuple, par ses représentans, et qu'il arrive une époque où les hommes les plus serviles rougissant d'être esclaves, se sentent honorer le cœur d'indignation et secouent le joug honteux qu'on leur impose; puisse Brunsau en faire autant! mais ceux qui le connaissent en déçoquent.

Si j'étais moins pressé je pourrais vous donner la suite de cette aventure, mais la rendant vous l'apprendra assez vite.

Nous devons être prorogés demain, mais la scène dont je viens de vous faire part va nécessairement nous retarder d'une couple de jours.

X. X.

De la Correspondance de la Gazette de Québec.

Kingston, dimanche nord-midi, 12 Septembre, à 4 heures.

Il y a peu de personnes, je crois, qui considèrent que l'intérêt de la dette du Haut-Canada et les emprunts que notre "gouvernement responsable" a recommandés, et que "sa majorité" a votés pour être contractés en Angleterre, exigent que nous y renoncions, amplement, car nous sommes à présent dans une situation où nous ne pouvons pas payer, l'une ou l'autre, chaque année, douze piastres environ; un douzième de ce que l'arrière-pensée; de plus, quand viendra l'échéance de la dette, quatre mois de travail outre les taxes annuelles; et lorsqu'on réfléchit que tout cela est en addition aux taxes proposées des conseils de district et autres taxes locales, que le revenu se tire principalement des importations par le Saint-Laurent, et que le Haut-Canada reçoit des Etats-Unis, en contrebande, une grande partie des marchandises importées qui coûtent, c'est un état de choses qui ne peut que se faire sentir dans le Bas-Canada, surtout si la plus grande partie du revenu continue à être dépensée dans le Haut-Canada.

Kingston, mardi matin, 14 Septembre.

L'Assemblée a été principalement occupée hier des mesures du gouvernement, qui passent devant les autres ordres de jour, dont il y a encore de quarante à cinquante. On donne pour certain que la prorogation aura lieu vendredi à deux heures.

Le bill de consolidation des droits provinciaux a encore été renvoyé à un comité général hier, M. HARRISON a proposé de considérer de nouveau le tarif des droits d'entrée. Il a changé le droit sur les thés en le fixant à 3d. sur toutes les sortes. Ceci donne un revenu d'environ £15,000, qui sortira de la poche du consommateur dans le Bas-Canada, car il est reconnu que le Haut-Canada tire tous ses approvisionnements des Etats-Unis. Il a aussi changé le droit sur le sucre brut, en le portant de 1/2 à 1d. la livre. Cette taxe aussi tombe pour la plus grande part sur le Bas-Canada, beaucoup de sucre venant des Etats-Unis, surtout dans les parties ouest du Haut-Canada, par les canaux. De fait, tout le revenu des douanes, perçu dans le Haut-Canada, ne se monte qu'à environ £16,000, et presque tout le revenu des provinces unies vient du Bas-Canada.

Je regrette d'avoir à dire que Son Excellence le Gouverneur-Général souffre beaucoup des suites de son accident, et qu'il a eu quelques attaques de goutte.

Kingston, mercredi 15 Septembre.
Le bill de consolidation des droits de douane a été passé ainsi que celui des écoles. Il y a eu des divisions sur la clause de ce dernier bill qui autorise le gouverneur à nommer des bureaux mixtes de commissaires catholiques et protestants dans les villes. MM. Viger, Neilson et Cartwright ont voté pour que le bill fût imprimé et renvoyé à la prochaine session. L'époque de la distribution de l'argent entre les écoles est tombée au 1er mai, dans l'attente que le recensement sera alors achevé.

Le bill du bureau de la Trinité a été aussi passé. Le reste de la journée, jusqu'à 4 heures, a été employé en discussion sur le bill du conseil législatif qui fixe à huit pour cent le minimum de l'intérêt sur les emprunts futurs. Il n'y a pas eu de décision, et le bill a été remis à demain.

Les choses ont été à souhait dans l'assemblée législative hier. Je serais en peine de vous dire ce qui s'est passé, et je crois qu'il y a eu peu de personnes qui le sachent; mais on le découvrira probablement par les bills qui seront sanctionnés à la clôture de la session. Car tous les bills qui imposent des fardeaux au peuple sont sûrs d'être bien accueillis par les deux autres branches, tandis que ceux qui confirment, rétablissent ou étendent des privilèges populaires sont souvent écartés ou négligés.

De la Correspondance du Canadien.

Kingston, 12 Septembre 1841. Dans la séance d'hier M. Johnston a donné avis d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général demandant que la Chambre soit dissoute au lieu d'être prorogée à la fin de la présente session. M. Johnston est habitué à faire des malices et des piquantes, dont on ne fait que rire et qui ne sont pas destinées à dilater la rate de nos honorables. Ce n'est pas que la chose ne fut excellente, mais notre gouvernement "responsable" a lieu d'être satisfait de la Chambre actuelle, qu'il ne consentira certes pas à la perdre; et notre gouvernement responsable est tout-puissant par le temps qui court, et beaucoup de nos représentants n'aimeraient peut-être pas à paraître si tôt au tribunal de leurs constituants, et avant d'avoir expié certaines peccadilles, qui se répèrent ordinairement dans la dernière session du Parlement.

Il a été résolu qu'à la prochaine session la Chambre ferait une enquête sur les élections contestées du Bas-Canada. Cette proposition n'a souffert aucune opposition. La banquette ministérielle a eu un petit orage à soutenir hier, lors de la seconde lecture du bill pour la paie des membres, alors que s'est dévoilé le mystère dont on avait jusque là enveloppé cette affaire. En lisant le bill on s'est aperçu que l'indemnité des membres qui doit être payée d'avance par le Receveur Général, devra lui être remboursée par les districts municipaux. Le bill sera considéré en comité général aujourd'hui, et l'attaque va se renouveler avec plus de vigueur encore contre la banquette ministérielle. D'après une division de 21 contre 17, sur la question de réviser le bill à un comité Général, je pense que la mesure ministérielle sera supportée. Les gens du Haut-Canada sont habitués à ce mode de payer leurs membres, et leurs membres en général supporteront le plan ministériel sans distinction de parti, à l'exception de quelques membres qui repousseront le projet comme une espèce d'insulte à la Chambre, après qu'elle a eu résolu que l'indemnité des membres devait sortir de la caisse publique.

PILOTES.—Le bill concernant la corporation de la Trinité a été discuté hier, et toutes les clauses relatives à l'admission des capitaines et marins de long cours à être pilotes, ont été négatives à une grande majorité. Tout à vous,

MORT DU GOUVERNEUR. Un des Membres du Parlement arrivé hier de Kingston, nous apprend la mort de son Excellence, le Gouverneur Général, décédé dimanche à 7 heures 10 minutes du matin. Le bruit courait ici depuis un jour ou deux, que son Excellence se trouvait dans un état tel, par suite de sa chute, de la fracture de sa jambe et d'une attaque de goutte remontée, qu'on désespérait qu'elle pût échapper à tant de maux compliqués.

Presque partout les Conseils de District ont protesté contre les dispositions de l'Acte de la 3e Victoria, Ch 4 et contre la manière dont le Gouverneur a exercé sa prérogative dans le choix des Wardens et des chefs-lieux. Nous avons déjà publié les Résolutions passées à la dernière session du Conseil du district de Richelieu, qui sont tout à la fois une protestation contre la nomination du Warden et du greffier par l'Exécutif et un détail circonstancié des motifs qui militent en faveur de l'élection de ces officiers. Après cette protestation bien digne d'un corps élu par le peuple, le Conseil de Richelieu résolut de procéder aux affaires intéressant le district.

Le district de la Chaudière a aussi protesté contre le choix du town-ship de Leeds comme lieu de réunion du conseil, ce town-ship étant situé dans un endroit bien inconvenable et injuste envers les trois quarts de la population de ce district, qu'une distance variant depuis trente jusqu'à cent milles sépare d'elle par des rivières, montagnes et mauvais chemins. Il protesta également contre la nomination de la majorité des Wardens comme ne possédant pas la confiance du pays, et contre leur nomination par l'exécutif.

Le Conseil de Saguenay protesta contre le choix qui avait été fait de la Malbaie comme chef-lieu, cette place étant à une extrémité du District et résolut de ne

point procéder aux affaires avant que l'exécutif ait choisi un lieu plus central pour l'assemblée du conseil, ne voulant pas, disent les membres, sanctionner par leur travail à la Malbaie le choix d'une place pour les séances du conseil, jugé par tous leurs constituants injuste et préjudiciable à leurs intérêts.

CANADA.—M. de Nancy, à son retour d'Halifax et de l'île du Prince Edouard, observait que, dans ces endroits, il a trouvé un bien plus grand nombre de personnes parlant le français, qu'il ne s'y attendait. Le prélat pense, d'après des renseignements qu'il a eu lieu de croire exacts, qu'il y a au moins, de 40 à 50 mille catholiques français d'origine. Il a trouvé partout une foi vive et une grande simplicité de mœurs; mais là, comme dans d'autres lieux, on manque d'ouvriers évangeliques. M. de Nancy.

MERCREDI 6 OCTOBRE PROCHAIN, est définitivement l'époque fixée pour l'inauguration du MONUMENT RELIGIEUX ET NATIONAL que Mgr. l'évêque de Nancy doit bénir sur la montagne de Rouville. Sa Grandeur l'a annoncé hier à la ville de Québec et au clergé de ce diocèse réuni dans la cathédrale pour la clôture de la retraite ecclésiastique. Nous pensons que MM. les curés du district de Montréal interresseraient leurs paroissiens en indiquant le quantième de cette religieuse cérémonie.

Nous avons reçu une communication de Messire Desaulniers, professeur de Philosophie au collège de St. Hyacinthe, qui se reconnaît l'auteur d'écrits publiés sous le pseudonyme d'Ami des Sciences dans les Mélanges Religieux. Nous le publierons dans notre prochain No. L'écrit signé Spectateur en réponse à l'Ami des Sciences était composé pour ce No; mais nous avons cru devoir le mettre de côté de même qu'un autre sous la signature de Un Ami du progrès, dirigé contre l'écrit de M. le Dr. Meilleur, parce que ce dernier Monsieur et M. l'abbé Duchaine étant demeurés en lice d'un côté et M. Desaulniers de l'autre, connus les uns des autres et du public, nous n'avons pas trouvé convenable d'y laisser entrer des combattants qui se présentaient la visière baissée et sous une armure étrangère pour n'être pas reconnus. Cette discussion est d'ailleurs déjà bien longue et nous ne doutons pas que nos lecteurs ne désirent y voir mettre un terme. Cependant, comme nous voulons être juste envers tout le monde et surtout envers le fluide électrique, soit qu'il descende du nuage sur la terre ou qu'il monte de la terre au nuage, nous admettrons encore un écrit de chacun des champions, après la publication de celui de ce jour; mais nous désirerions que les auteurs se tinssent strictement à la question.

Les extraits faits par P. D. de l'ouvrage de M. de Beaumont sur les colonies pénales d'Angleterre, ne sont pas applicables, nous l'espérons, à la condition des exilés politiques, ceux au moins du Bas-Canada, qui d'après leur propre témoignage sont traités comparativement avec beaucoup de douceur et même d'égards. C'est pourquoi nous ne les publions pas.

HOTEL-DE-VILLE, MONTREAL, 7 Septembre 1841. YANT conversé avec le DR. WILLIAMS, sur le but bienveillant, qui l'a engagé à visiter cette ville, et ayant lu divers certificats de personnes fort respectables témoignants de sa grande habileté professionnelle et de son expérience comme Oculiste, je saisais cette voie pour le recommander favorablement à l'attention des citoyens de Montréal. PETER MCGILL, Maire.

Nous avons reçu une lettre écrite en français de la part d'une Dame (dont nous avons le nom et l'adresse) en faveur d'un vieillard pauvre et aveugle. Nous publions sans commentaire une traduction littérale de cette lettre, pour deux motifs—le premier, par humanité pour tous les affligés dans cette partie du Canada, le second, comme un acte de justice à l'égard du Dr. Williams—vu qu'il parait par cette lettre que ce pauvre homme a recouvré la vue au moyen des remèdes qui lui ont été appliqués par le Dr. W. sans salaire ni récompense. Times, 17 Septembre 1841.

A. H. WILLIAMS. Monsieur, Le recouvrement de la vue, après en avoir été privé pendant près de deux ans, est un service pour lequel je suis vraiment reconnaissant. Pendant cet espace de temps, j'étais incapable de reconnaître les objets à une distance de quelques pieds; mais, grâce à votre habileté, je suis devenu capable de reprendre mes occupations, et je ne me ressens presque plus de l'infirmité dont j'ai été affligé. Je suis, Monsieur, très respectueusement. Votre &c. LOUIS PETIT.

DCEES. En cette ville le 19 du courant, la Dame de Mr. W. Simpson. Ses funérailles auront lieu jeudi le 23 à 7 h du matin. A Laprairie de la Madeline, le 14 de ce mois, Edme Henry Ecuyer N. P. à l'âge avancé de 83 ans, Lieutenant Col. de Milice du comté de Huntingdon, et pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis il s'est

trouvé à l'engagement à Chateauguy. Ses funérailles ont eu lieu le 17 du courant. Le concours nombreux des personnes, de différentes paroisses qui ont assisté à ce témoignage non équivoque de l'estime dont il jouissait. Les honneurs militaires lui ont été rendus; une compagnie d'élite avec la Bande du Régiment en garnison ont assisté. Le Col. et les officiers du 70 Régiment, l'accompagnèrent à sa dernière demeure. La solennité était vraiment imposante.

COMMUNIQUÉ. Le 9 août dernier, à St. Jos. de Chambly, Marie Joseph Archambeault veuve Charles, R. Lafontaine à l'âge de 75. Le 10 sept. David David, col. de milice armurinaire à l'âge de 49 ans. Mr. David Lukins, ci-devant Enseigne du 4, Batl, à l'âge de 47. A St. Louis, Missouri, le 23 juillet, Samuel Racicot de Boucherville, âgé de 25 ans.

VENTE PAR LE SHERIFF.

MONTREAL, Avis public est par le présent à Savoir: Les terres et dépendances ci-dessous mentionnées, seront vendues aux enchères et au lieu ci-dessous mentionnées, et les oppositions afin de conserver, pourront être faites, en aucun temps, jusqu'à deux jours après le retour de l'ordre ou writ. VENTIONS EXPONAS. MONTREAL à Savoir: MARIETTE THERESE NO. No. 789. JEAN FLETTTE, épouse de Jean Bistodeau, de la paroisse de St-Ours dans le Comté de Richelieu, dans le District de Montréal, Marchande, Demanderesse; contre les terres et tenements du dit JEAN BISTODEAU, de la même place, Marchand, défendeur. Les dites terres et tenements mentionnés et décrits dans la cédée annexée au dit Writ, marqué A, comme suit: 1. Une terre sise et située dans la paroisse de St. Simon, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins; bornée en front par le second rang de la dite paroisse de St. Simon par derrière par les terres du quatrième rang, d'un côté au sud ouest par Edouard Vandalle, et de l'autre côté au Nord est par Edouard Démétrais—avec deux Maisons en bois et deux granges dessus érigées.

2. Une autre terre sise et située dans la paroisse de St. Jules, sur le chemin Michauville, contenant 3 arpents de front sur trente arpents de profondeur; bornée en front par le rang de Salva, par derrière par le rang St. Rose, dans la paroisse de St. Judas, d'un côté au Nord Est par le chemin Michauville, et de l'autre côté au sud Ouest par une personne inconnue.

3. Quatre emplacements, sis et situés au dit village de St. Jules, bornés en front par le chemin du Roi, par derrière par une rue, d'un côté au sud ouest par Charles Bizin, Ecuier, de l'autre côté au Nord Est par une rue avec une étable dessus construite.

4. Une terre sise et située dans la paroisse de St. Pierre de Sorel, dans un rang nommé Proest, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur; bornée par devant par le chemin du Roi, par derrière par la ligne seigneuriale de St. Ours, d'un côté au Nord Est par André Boudreau, et de l'autre côté au sud ouest par Pierre Daigle—avec une grange dessus construite.

5. Une autre terre sise et située dans la paroisse de Sorel, dans le rang nommé St. Pierre, contenant trois arpents de front sur huit de profondeur, plus ou moins; bornée en front par le chemin du Roi, en arrière par un petit lac, d'un côté au sud ouest par la ligne seigneuriale de St. Ours, et de l'autre côté au nord est par les héritiers de St. George—avec une grange dessus construite.

6. Une terre sise et située dans le bas de la paroisse de St. Ours, au sud de la Rivière Richelieu, contenant trois arpents de front sur trente cinq arpents de profondeur, plus ou moins; bornée par devant par la dite Rivière Richelieu, par derrière par Paul Grenon, d'un côté au nord est par la veuve Jean-Baptiste Duhamel, et de l'autre côté au sud est par Michel Chapdelaine—avec une Maison, une grange, et étable dessus construite.

7. Quatre emplacements contigus, situés dans le village de St. Ours, bornés par devant par la Rue Fabrique, par derrière par la rivière Richelieu, d'un côté au Sud Ouest par la Rue St. Joseph et de l'autre côté au Nord Est à une autre rue avec un hangar et un quai de cent vingt pieds dessus construits.

Vente par Encan.

PAR CUVILLIER & FILS. AUJOURD'HUI. QUINCAILLERIE, &c. Aux Magasins de Soulagés, MARDI (aujourd'hui) le 21 du courant, seront vendus: 300 boîtes de fer en feuilles (Crawshaw) 200 barils clous coupés, 24 à 25 250 do clous à Patente manufacturés 110 do clous à cheval 10 caque } Pointes 10 sacs } 40 chaudières à sucre 54 réfrigérant à Potasse 5 barils fer à cheval 100 barres de cuivre 3-8 à 1 pouce 150 helled pots 600 barils peintures assorties 30 boîtes mine de plomb 3 balles fil à voile 9 Rouleaux cordages blanc 25 barils blanc d'Espagne Vente à UNE heure. CUVILLIER & FILS.

Vente étendue par Catalogue de Ballots et Lots.

AUX magasins de Mrs. Wm. SMITH, et Cie rue St. Paul, MARDI et JEUDI, le 29 et 30 du courant, seront vendus, 300 BALLOTS arrivés et tous les jours attendus, consistant de: 200 pièces draps super-fins, couleurs assorties 150 do do commun do do 200 do Milled Doon-kin et casimires de goût 900 do Serge croisée grise 100 do Tweeds 100 do Draps de pilote et Castor 50 do Flushing 50 do Coating 100 do Baizes, rouge, verte, et écarlate 200 do Flanelles, rouge, verte, et bleu 200 do Serges et étoffes bigarrées 500 paires de couvertures 200 douzaine Shawls de laine grandeur assorties 33 pièces étoffes à tapis, Bruxelles et Kidderminster.

Mémoires, Draps d'Orléans, Saxonia élampés, Patrons de Mouseline de laine, Ras de châlons, Camlet, Lastings, Tartans, Flanelle sal-bury, toile d'Irlande, Osnabrucks toile à Draps de lit, grosse toile, Bigarré, Draps Damas de Table, coton à chemises gris et blanc, Book et Mull Mouseline Jaconets unis et carottés noir, Navy blue et foncée estampes colorées, Shawls et mouchoirs de coton, Bookfold Batistes, Rolled Jaconets Mottokins Babinés, Dentelle, bordure Quillings etc. —Aussi— Venant du bord de la Great Britain, si elle est à temps. 50 caisses et balles de marchandises de Londres, convenable pour la saison, savoir: Gros de Napl. noir et coloré, persiennes, velour de soie noir et coloré, chausson de laine d'Agneau, chemises et Pantalons, souliers, boîtes de Lasting, Gants, Rubans, Guersey Frocks, Bombazens, Paramatras, Crêpes, étoffe de soie pour veste, Parasols, cartons, chapeaux battus. La vente commencera tous les jours à DIX heures A. M. Les Catalogues seront prêts pour être délivrés le jour précédent la vente. Conditions Libérales. CUVILLIER ET FILS.

Vente étendue de Marchandises Sèches.

AUX magasins des sous-signés, SAMEDI MATIN, le 25 du courant, seront vendus par catalogue, 300 ballots et lots de Marchandises sèches. Vente à DIX heures. CUVILLIER ET FILS.

Vente étendue de Marchandises Sèches.

AUX magasins de M. THOS. WALLACE, LUNDI le 27 du courant, sera vendu: 100 ballots de marchandises de laine, coton, soie, laine filée et toile, formant un assortiment étendu. Vente à DIX heures. CUVILLIER ET FILS.

Vente annuelle de Fourrures et Peaux Européenne Manufacturées et apprêtées etc.

LES sous-signés tiendront, à leurs magasins SAMEDI, le 25 SEPTEMBRE, leur vente annuelle de FOURRURES et PEaux Européenne manufacturées et apprêtées etc. consistant de: Peaux de Marie Noire et Pierre de Chafouin, Loup Gerrier et Neutria de Veau Noir et Gris Russe, de Veau et S racan Noir et Blanc de Coney Noir et Brun de Chat Noir, Bleu et Coloré de Lapin Blanc, Gris et coloré de Oie et Cigne Blanc et colorés 300 de Chafouin et Ecreurils gris Capots d'Astracan, Garnitures Hamster Capots de Fourrures etc. —Aussi— Une quantité de Promontoires, Manchans, Boas, Gants et Mitaines Manufacturées. Termes Libéraux. Vente à UNE heure. CUVILLIER ET FILS.

PIERRES À MEULES de MOULINS FRANÇAISES.

Vraie ET OFFE à BLUTEAU Anglais et Allemande. STUC (ciment) et BLOCKS pour Meule. A vendre par M. BUCK. Troisième Maison au Nord de la Maison de Douane, rue St. Paul. Montréal, 20 Sept. 1841. bm-54-9.

POELES.

VENANT d'être reçues des Forgeries des Isles Vertes, un grand assortiment de POELES de GOÛT, de SALON, BUREAU, SALLE, e CHAMBRES à COUCHER. Supérieur POELES de CUISINE de six, POELES simple et double de 18 à 36 pouces, de TROIS-RIVIERES et d'ECOSSE. —Aussi— Un assortiment général de Quincaillerie, Outils de Mécanique, etc. de Manufacture Anglaise et Américaine. WM. RODDEN, Enseigne du Pôble, 211 Rue St. Paul. Montréal, 13 Sept. 1841. j-51. M. R. J. M. MONDELET, à son domicile, Rue St. Vincent, No 12: Il tient son Etude, Rue St. Gabriel, No 19. 7 Sept. 1841. 2-48.

Vente par Encan.

PAR J. D. BERNARD. VENTE REMISE. VENTE ETENDUE DE MARCHANDISES SECHES Aux Magasins de Mrs. ROBERT PATERSON & Cie, LUNDI prochain, le 27 du courant, seront vendus, les contenus de DEUX CENT BALLOTS de Marchandises SECHES de saison, maintenant en débarquement des vaisseaux dans le port qui, ensemble avec leur présent fonds en main, forme un excellent assortiment. Pour les particularités desquels voir les petite imprimés. Conditions Libérales. Vente à UNE heure. 53. J. D. BERNARD, Agent. 18 Septembre

Vente de Robes de Buffle du Nord Ouest Peaux passées etc.

AUX magasins de Mrs. PHILIPPE TURCOT, rue M'Gill (porte voisine du BUREAU du STAG de d'OTTAWA) LUNDI le 27 du courant seront offert par vente publique, par catalogue, 200 Robes de Buffle du Nord Ouest 1000 Peaux de Buffle passées, 200 do de Chevreuil et original passées 100 Capots de buffle do 50 paires culottes de chevreuil do 100 paires souliers d'original 30 Gilets peaux de chevreuil Et immédiatement après la vente des effets ci-dessus mentionnés le sous-signé offrira à sa chambre d'encan, un assortiment très étendu de Pelletteries manufacturées, et expressément pour les Marchés du Haut et du Bas Canada. L'assortiment consistera en Casques, Gants, Mitaines et Fourrures pour Dames, de toute description et qualité, et une variété d'autres marchandises en connexion avec ce commerce. Le tout mérite l'attention particulier, de tous ceux qui sont dans cette ligne. —Aussi— 4 tonnes Peaux de lapin et nutria 4 balles Peaux de mouton passées Conditions Libérales. Et seront connues au tems de la vente. Vente à DIX heures s. précis. J. D. BERNARD, Agent. 16 Septembre 1841. 5.

Vente annuelle de Fourrures et Peaux Manufacturées.

LE sous-signé tiendra sa VENTE ANUELLE DE FOURRURES PEaux MANUFACTURÉES, GARNITURES etc à son Magasin, MARDI le 5 OCTOBRE prochain, et les JOURS SUIVANTS il sera vendu un grand assortiment et étendu d'articles dans cette ligne Manufacturées expressément pour cette vente par une Maison de longue expérience dans le commerce de Montréal, le tout dans un goût et style approuvé de travail, consistant de toute description et qualité de Bonnets de Fourrures, Gants, Mitaines, Fourrures pour les Dames, etc, avec une variété de Garniture et autres effets concernant cette branche, le tout mérite bien l'attention de ses Commerçants et négociants du Haut et du Bas-Canada dans cette ligne. Les Fourrures et Peaux pour les Dames seront trouvées supérieures à celles ci-devant offertes dans les Canadas, ayant été choisies sur les marchés de Russie, d'Allemagne et de Londres par une personne intéressée, et expressément pour cette vente —Aussi— 6000 Robes de Buffle de la Baie d'Hudson 2000 do des Montagnes de Roches 500 Robes de Veaux de Buffle 2000 Peaux de Chat Sauvage excellent 1000 do de Buffalo repeasés 300 do de Diam amé jacin do 500 douz. Mitaines de Bu. kakin, garnie de Fourrures, et unies 200 Peaux de Biche, unies et ra-ées 50 Capots de Buffle 200 do de do repeasés } Articles sa- } périeurs pour } 100 Jaquettes do do } les Marchand } 100 prz. Pantalons do } de bois. —Parallèlement— 3000 verges de Vrai Etoffes Canadienne, 200 douz. Ceintures Rouge Le tout sans réserve. Termes Libéraux. J. D. BERNARD, Agent.

Vente Considérable de Marchandises Sèches pour la Saison.

AUX magasins de Messrs. ROBERTSON, MASON, STRANG et Cie. MARDI, le 23 du courant, et les JOURS SUIVANTS seront offert par vente publique les contenus de plus de DEUX CENS BalLOTS Marchandises sèches convenables pour la présente et prochaine saison. Les particularités seront données plus tard dans un autre Avertissement. —Conditions Libérales— Un crédit de neuf mois sera donné sur une partie. Vente chaque jour à UNE heure. J. D. BERNARD, Agent. 9 Sept.

LE sous-signé vient de recevoir et offre en vente de l'EAU FRAICHE des SOURCES de CALEDONIA de SALINE, Gaze et soufre.

J. D. BERNARD Agent. 16 Sept 1841. Im-2.

LE sous-signé a reçu en consignation un grand assortiment de VINS, LIQUEURS et GROCERIES, qu'il disposera par vente privée et aux plus bas prix du marché.

J. D. BERNARD, Agent. 16 Sept 1841. am-52.

A VENDRE

PAR le sous-signé 2000 VERGES vrai étoffe du pays 1000 Poches toile du pays J. D. BERNARD, Agent. 16 Sept 1841. Im-52.

A VENDRE

PAR le sous-signé Toiles à Bluteaux de Blackmore, numéros assortis. J. D. BERNARD, Agent. 16 Sept. 1841. am-52. Imprimé et publié par F. CINQ-MARS, Rue St. Amable, demeurant rue Capitale, près le vieux Marché. 2-48.